



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 27 novembre 2023

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'un refuge, Lot n°1: Terrassement, Gros œuvre, VRD, Espaces verts, Aménagements extérieurs.

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué.

PRESENTS : Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué, ouvre la séance.

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'un refuge - Lot n°1 : Terrassement, Gros œuvre, VRD, Espaces verts, Aménagements extérieurs.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le CCAG Travaux 2021 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Vu le marché de travaux n°22004DT - lot n°1 concernant la création d'une fourrière animale et d'un refuge, notifié le 26/07/2022 à la SARL Via Corsa (20290 Lucciana), pour un montant de 1 201 672 € HT (offre de base : 1 142 597 € HT ; PSE1 : 59 075 € HT) ;

Considérant qu'en cours d'exécution du lot n°1 du marché de travaux 22004DT susvisé, des prestations supplémentaires non substantielles sont apparues nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage ;

Considérant qu'en application du CCAG Travaux (prestations supplémentaires), il est proposé d'arrêter par avenant, les prix nouveaux ci-dessous :

- Travaux d'amélioration en chantier de la gestion des eaux pluviales : 36 197,50 € HT ;
- Travaux de maçonneries pour la création d'espaces extérieurs pour les animaux, et ajout de mangeoires tournantes sur les box préfabriqués : 28 560,00 € HT ;
- Travaux pour la réalisation d'un mur de soutènement en limite nord du terrain : 38 270,00 € HT ;

Considérant par ailleurs, que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du 1^{er} vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'une refuge - Lot n° 1 : Terrassement, Gros œuvre, VRD, Espaces verts, Aménagements extérieurs.

DÉCIDE (À l'unanimité)

De conclure un avenant n°1 au marché public n°22004DT- Lot 1 avec le titulaire, la SARL Via Corsa, afin d'arrêter de façon définitive les prix nouveaux ci-dessous relatifs au marché précité, pour un montant total de + 103 027,50 € HT décomposé comme suit :

- Travaux d'amélioration en chantier de la gestion des eaux pluviales : 36 197,50 € HT ;
- Travaux de maçonneries pour la création d'espaces extérieurs pour les animaux, et ajout de mangeoires tournantes sur les box préfabriqués : 28 560,00 € HT.
- Travaux pour la réalisation d'un mur de soutènement en limite nord du terrain : 38 270,00 € HT.

APPROUVE

Le projet d'avenant ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

- Que l'avenant n°1 au marché 22004DT – Lot n°1, entraîne une plus-value totale de 103 027,50 € HT correspondant à une augmentation de 8,57 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 1 304 699,50 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO